## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe du cadre de vie Direction de la Culture 0413311656

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - Convention de partenariat avec la Ville de Marseille en faveur de l'Opéra pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

- l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 200 000 €à la ville de Marseille au titre de la participation du Département en fonctionnement aux activités de l'opéra (intégrant le théâtre de l'Odéon).
- l'autorisation pour Madame la Présidente ou son représentant de signer la convention jointe en annexe, à intervenir entre le Conseil départemental des Bouches du Rhône et la Ville de Marseille,
- la validation du principe de l'attribution d'une subvention d'équipement en fonction des demandes formulées par la Ville de Marseille, concernant notamment les aménagements intérieurs, la fermeture du parvis et l'assainissement des abords.

Cette subvention d'investissement fera l'objet d'une délibération et d'une convention spécifiques ultérieures en fonction du dossier présenté par la commune.

Le soutien financier apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'aide au développement culturel des communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles aux enjeux dépassant le seul champ culturel et artistique, alimentant des ambitions publiques élargies à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention par la Ville de Marseille, la présente convention fixe les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'aide financière du Département. Cette aide du Conseil départemental à la Ville de Marseille permettra notamment :

- de développer la diffusion lyrique et symphonique à Marseille et sur le territoire départemental,
- de conforter et développer l'action de l'Opéra de Marseille en direction des collèges des Bouchesdu-Rhône,
- de développer des actions d'enseignement artistique en direction des amateurs,
- de développer des actions de médiation en faveur des publics prioritaires,
- d'accompagner les artistes et évènements du territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL